

ACTION URGENTE

UNE SAOUDIENNE EST DÉTENUE À L'ISOLEMENT

Nassima al Sada, une défenseure des droits humains, a été placée à l'isolement début février 2019 à la prison al Mabahith, à Dammam. Elle est maintenue en détention depuis juillet 2018, sans inculpation ni jugement. Son incarcération s'inscrit dans une vague récente d'arrestations ayant pris pour cible des militant-e-s saoudiens en faveur des droits humains. Depuis mai 2018, au moins 15 militant-e-s, parmi lesquels plusieurs défenseures des droits humains, ont été privés de liberté sans avoir été inculpés en Arabie saoudite. Amnesty International demande aux autorités saoudiennes de relâcher immédiatement et sans condition Nassima al Sada et les autres militant-e-s en faveur des droits humains.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

*His Majesty King Salman bin Abdul Aziz Al Saud
The Custodian of the two Holy Mosques
Office of His Majesty the King
Royal Court, Riyadh
Arabie saoudite
Fax : +966 11 403 3125*

Sire,

Nassima al Sada est une défenseure des droits humains privée de liberté de manière arbitraire depuis juillet 2018. Selon des sources fiables, Nassima al Sada a été placée en détention à l'isolement au début du mois de février 2019 à la prison al Mabahith, à Dammam. Elle est incarcérée depuis juillet 2018 sans avoir été jugée ni inculpée.

Elle a œuvré en faveur des droits civils et politiques, des droits de la communauté chiite dans la province de l'Est, et des droits des femmes, en particulier de la levée de l'interdiction de conduire et de la fin du système répressif de tutelle masculine. Avant son arrestation, Nassima al Sada avait été prise pour cible de manière répétée, harcelée, et visée par des interdictions de voyager en raison de son travail de défense des droits humains.

Je vous exhorte à libérer immédiatement et sans condition Nassima al Sada - ainsi que tous les autres militant-e-s, notamment toutes les femmes placées en détention sans avoir été inculpées -, car il s'agit d'une prisonnière d'opinion, arrêtée pour avoir simplement exercé de manière pacifique son droit à la liberté d'expression, de réunion et d'association.

Veillez agréer, Votre Majesté, l'expression de ma haute considération,

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



COMPLEMENT D'INFORMATION

Depuis mai 2018, au moins 15 militant-e-s, notamment plusieurs défenseures des droits humains, ont été placés en détention sans inculpation en Arabie saoudite. Le 19 mai, l'Agence de presse saoudienne a signalé que sept personnes avaient été arrêtées en raison de leurs « contacts suspects avec des instances étrangères », du « recrutement de personnes occupant des postes sensibles au sein du gouvernement » et de leur « soutien financier à des entités hostiles à l'étranger dans le but de saper la sécurité et la stabilité du royaume, et d'ébranler la paix sociale dans le pays ». Parmi les personnes prises pour cible figurent les défenseures des droits humains Loujain al Hathloul, Iman al Nafjan et Aziza al Yousef. Des médias contrôlés par l'État les ont notamment accusées d'avoir porté atteinte au décret royal 44/A, qui vient compléter la Loi de 2014 relative à la lutte contre le terrorisme, en formant une « cellule » et en représentant une menace pour la sûreté de l'État en raison de leurs « contacts avec des entités étrangères dans le but de saper la sécurité et la stabilité du royaume, et d'ébranler la paix sociale dans le pays ». Le décret royal 44/A a précédemment été invoqué dans le procès de défenseur-e-s des droits humains. En février 2018, Essam Koshak, un militant des droits humains actif sur les réseaux sociaux, où il avait appelé de ses vœux des réformes et le respect des droits fondamentaux en Arabie saoudite, ainsi qu'Issa al Nukheifi, lui aussi défenseur de ces droits, ont été condamnés à respectivement quatre ans de prison suivis d'une interdiction de voyager de quatre ans, et six ans de prison suivis d'une interdiction de voyager de six ans. Le procureur a requis la sanction maximale pour ces charges, passibles selon le décret royal 44/A de peines pouvant aller jusqu'à 20 ans de prison ; on reproche entre autres aux deux hommes leur présumée « affiliation à des groupes extrémistes religieux et intellectuels qui sont classés comme organisations terroristes, au niveau national, régional et international ».

En juillet 2018, deux militantes de premier plan en faveur des droits des femmes - Samar Badawi et Nassima al Sada - ont elles aussi fait l'objet d'une arrestation arbitraire. En juin 2018, les autorités ont arrêté Nouf Abdulaziz et Mayaa al Zahrani, des défenseures des droits des femmes, ainsi que des militants qui avaient déjà été persécutés pour leur travail en faveur des droits humains, comme Mohammed al Bajadi et Khalid al Omeir. Hatoun al Fassi, une militante des droits des femmes et intellectuelle de renom aurait également été arrêtée quelques jours après que l'Arabie saoudite a levé l'interdiction de conduire, en juin 2018.

Selon des informations communiquées en novembre 2018, plusieurs militant-e-s ayant fait l'objet d'arrestations arbitraires depuis mai 2018 auraient été torturés, et soumis à des violences sexuelles ou à d'autres formes de mauvais traitements au cours des trois premiers mois de leur détention. Une militante aurait essayé à plusieurs reprises de mettre fin à ses jours en prison (voir le communiqué de presse intitulé *Arabie saoudite. Des informations font état de torture et de harcèlement sexuel à l'égard de militants maintenus en détention* <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2018/11/saudi-arabia-reports-of-torture-and-sexual-harassment-of-detained-activists/>).

La vague d'arrestations de mai 2018 est emblématique de la répression qui se poursuit contre les défenseur-e-s des droits humains en Arabie saoudite et des manœuvres continuant à étouffer la liberté d'expression, d'association et de réunion. Depuis début 2018, plusieurs défenseur-e-s ont comparu devant le Tribunal pénal spécial et ont été condamnés à de lourdes peines d'emprisonnement, ainsi qu'à des interdictions de réseaux sociaux et de voyager, au titre des dispositions de la Loi relative à la lutte contre le terrorisme, des décrets connexes et de la Loi relative à la lutte contre la cybercriminalité, en raison de leur militantisme pacifique (voir le communiqué de presse *Arabie saoudite. Premières condamnations de défenseurs des droits humains sous la houlette du prince héritier « réformiste » Mohammad Bin Salman* (<https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2018/01/saudi-arabia-first-human-rights-defenders-sentenced-under-leadership-of-reformer-crown-prince-mohammad-bin-salman/>)).

LANGUE(S) À PRIVILÉGIER POUR ENVOYER VOS APPELS AUX DESTINATAIRES : Anglais ou arabe
Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 3 avril 2019
Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Nassima al-Sada (elle)